

Province de Québec
MRC de Montcalm
Municipalité de Sainte-Marie-Salomé

RÈGLEMENT NUMÉRO 279

Règlement no 279 : Délégation formation de comités

ATTENDU QUE l'art. 936.0.13 du CM prévoit l'obligation pour le conseil de déléguer à un fonctionnaire le pouvoir de former un Comité de sélection en application des dispositions du présent titre (XXI) ;

Art. I

Le préambule fait partie intégrante du règlement

Art.II

R 073-2019

EST PROPOSÉ PAR M^{me} Véronique St-Pierre, secondé par M. Mathieu Massé et résolu unanimement de déléguer au directeur général, secrétaire-trésorier, le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du cadre municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article de l'article 938.1 dudit code ;

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

AVIS DE MOTION	4 MARS 2019
PROJET DE RÈGLEMENT	4 MARS 2019
AVIS PUBLIC	5 MARS 2019
ADOPTION DU RÈGLEMENT	1^{er} AVRIL 2019
AVIS DE PUBLICATION	3 AVRIL 2019

Signé

Véronique Venne, mairesse

Signé

Pierre Mercier, directeur général secrétaire-trésorier